

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 14 mai 2025 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 7 mai 2025**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

*Étaient présents :*

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée de la Métropole de Lyon - Givors
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

*Ont donné pouvoir :*

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme DEHAN Nathalie
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
M. MARION Philippe	À M. RAULT Serge
Mme MAZOYER Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

*Étaient absents :*

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

*Assistaient également à la réunion :*

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

## COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 14 MAI 2025

Monsieur le Président accueille les membres du Bureau.

Nathalie DEHAN est désignée secrétaire de séance.

Charles ZILLIOX introduit la réunion en évoquant l'enquête publique de la Charte qui est terminée. Les conclusions ont été transmises à la Commission « Charte » et au Bureau. 10 recommandations ont été faites mais il n'y a pas de réserves.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 12 MARS 2025**

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS**

#### **2.1 Compte-rendu de la Commission Éducation, sensibilisation et action culturelle du 17 mars 2025**

Jean-Philippe PORCHEROT présente les principaux sujets évoqués lors de cette réunion :

- le choix du visuel et la finalisation du programme des Rendez-vous de mon Parc 2025. En 2026, année d'élections municipales, les Rendez-vous se feront plutôt sur des sites emblématiques du Pilat.

Dans le guide des Rendez-vous 2025, figure la participation du Parc aux 6 fêtes sur le territoire et les villes-portes ainsi que sur le périmètre d'extension (Saint-Romain-Lachalm).

- Projet artistique sur le GR 65 : les inaugurations des œuvres auront lieu les 16 et 17 mai prochains. Sur ces mêmes dates, le collectif Super rural qui porte l'action sur l'habitabilité sera dans le Pilat à Saint-Sauveur-en-Rue. Cela va permettre notamment des temps d'échanges avec les habitants.
- Le bilan du dernier festival du cinéma solidaire et l'organisation du prochain.

#### **2.2 Compte-rendu de la Commission Biodiversité et Eau du 19 mars 2025**

Christine ROBIN présente ce compte-rendu. Ont été abordés les points suivants :

- La stratégie des aires protégées – le travail de la DDT Loire reprend progressivement sur le sujet.
- La participation du Parc du Pilat à une candidature au programme européen LIFE avec la Région et les 9 autres Parcs naturels régionaux Auvergne-Rhône-Alpes – aux dernières nouvelles, seuls des sites Natura 2000 peuvent être retenus comme sites pilotes. Le Parc du Pilat n'a pas proposé de sites Natura. Aussi, le Parc serait plutôt amené à travailler sur les certificats de biodiversité. Le Parc reste impliqué dans la mise en place de ce programme Life.
- L'évaluation du Contrat Vert et Bleu se poursuit.
- Les suivis nature : des suivis de papillons seront réalisés entre juin et septembre. Les élus qui le souhaitent peuvent participer à ces suivis. Nathalie DEHAN a participé à un suivi cet après-midi et encourage les élus à y être présents selon leurs disponibilités et leurs appétences naturalistes. C'est un travail passionnant et nécessaire.
- Elora LACROIX, stagiaire au pôle biodiversité pendant 2 mois a fait un suivi de la chouette chevêche.
- Un travail est en cours sur la gestion foncière des parcelles forestières : notamment travail sur la sélection de parcelles vitrines pour la mise en avant de bonnes pratiques de gestion forestière.

- La SAFER sollicite régulièrement l'avis du service forêt du Parc et envisage de passer par le Parc pour des projets de plus grande envergure. Cela pourrait permettre une rémunération supplémentaire pour le Parc.

EPORA pourrait également solliciter le Parc pour avoir un appui sur les milieux naturels. Une rencontre aura lieu le 16 juin. Sur ces questions, les opérateurs fonciers sont en train d'opérer un changement.

### **2.3 Compte-rendu du comité de pilotage de la Charte forestière du Pilat du 26 mars 2025**

Valérie PEYSSELON présente les principaux sujets évoqués :

- la présentation des projets ayant concouru au prix départemental de la construction bois dont plusieurs réalisations dans le Pilat
- l'organisation de la prochaine Fête de la forêt en 2026 qui se tiendra dans le Pilat
- le bilan et l'évaluation de la Charte forestière du Pilat 2020/2026
- Un retour a été fait sur l'article paru dans Le Réveil du Vivarais sur Robin du Bois. Valérie PEYSSELON appelle à être vigilants et à ne renvoyer une image négative de la filière forestière dans le Pilat, à l'instar de ce qui a pu être perçu pour la filière agricole. Le CNPF et FiBois 42 rencontreront le journaliste du Réveil pour faire paraître un autre article de présentation de la filière forestière et en donner une vision objective et professionnelle.

### **2.4 Compte-rendu de la réunion du Groupe Villes-Portes du 2 avril 2025**

Sandrine GARDET revient sur les points évoqués lors de cette réunion :

- l'état d'avancement de la révision de la Charte
- la présentation des services offerts par le Parc en direction des Villes-Portes
- l'histoire entre les Villes et le Parc
- une réflexion sur les projets pour l'avenir

Charles ZILLIOX insiste sur l'importance des liens entre les Villes et le Parc et leur maintien.

### **2.5 Compte-rendu de la commission Climat, énergie, mobilité du 9 avril 2025**

Luc THOMAS présente ce compte-rendu. Il a été question de :

- la présentation des résultats du Coup de pouce Climat
- la présentation du programme TIM'S sur la mobilité. Un véhicule CITIZ (véhicule du Parc autopartagé, le 3ième) vient d'être mis en place à Bourg-Argental
- l'appel à projets pour l'aide à la rénovation des bâtiments publics
- le recrutement en cours pour le poste de chargé de mission Énergies thermiques renouvelables
- la journée sur l'adaptation du 26 mars. Les personnes présentes ont fait d'excellents retours.

### **2.6 Compte-rendu du comité de pilotage Adaptation au changement climatique du 9 avril 2025**

Luc THOMAS présente les sujets abordés.

Il a été fait un rappel des définitions et enjeux de l'adaptation au changement climatique. Puis un point a été fait sur l'état d'avancement de la stratégie d'adaptation dans le Pilat. Il a été question de la gouvernance et du programme d'actions 2024-2027.

## **2.7 Compte-rendu de la commission Aménagement et Paysages du 14 avril 2025**

Charles ZILLIOX explique qu'il a été question du projet d'habitat léger sur la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette et de la modification du PLU. Ce sujet a été abordé lors de la dernière réunion de Bureau.

Il rappelle que le premier comité de pilotage sur les franges urbaines aura lieu le 10 juin prochain.

## **2.7 Compte-rendu du conseil scientifique du Parc du Pilat du 22 avril 2025**

Sandrine GARDET indique que Marie MOTTOT a travaillé sur le renouvellement du conseil scientifique.

L'objectif est que les élus connaissent les conseillers scientifiques et puissent les solliciter en tant que de besoin dans leurs communes.

Les membres du conseil scientifique sont favorables à ce que la Charte puisse être adoptée avant les prochaines élections municipales.

Anna HIRSON-SAGALYN de l'INRAE a présenté le projet « Rêve de fruits »

Charles ZILLIOX se félicite de ce gros travail de renouvellement des membres faits par Marie MOTTOT.

## **2.8 Compte-rendu de la commission Révision de la Charte du 23 avril 2025**

La Commission a échangé sur les actions du syndicat mixte du Parc pendant les trois premières années de la Charte, les futurs statuts du syndicat mixte du Parc et l'organisation de la présentation de la Charte aux Communes et Villes Portes avant leur approbation par ces dernières en lien avec la projection d'un film sur la charte dont la réalisation a été décidée

## **3 - DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT**

### **3.1 Étude sur les crêts du Pilat préalables à la définition d'une stratégie territoriale**

Charles ZILLIOX présente ce point.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes dispose pour l'année 2025 d'une enveloppe de financement de 40 000 € pour les Crêts du Pilat. Elle a proposé que cette dernière soit mobilisée par le Syndicat mixte du Parc.

Aussi, il est proposé de solliciter le financement de la DREAL à hauteur de 80 % pour la réalisation d'études dont le coût total serait de 50 000 €. L'autofinancement s'élèverait à 10 000 € à répartir sur deux exercices budgétaires.

Ces études seraient sous-traitées et consisteraient :

- en un travail de cartographie des chirats, de leur état (taux de recouvrement par la végétation, menaces liées à la possible création d'infrastructure humaine, présence ou non de land art, accessibilité pour visite touristique ...) et recherche sur leur unicité ou non (est-il vrai que l'on n'en trouve que dans le Pilat et les Appalaches ? ), d'un inventaire de la flore et de la faune liées aux chirats, notamment l'entomofaune (est-il vrai que certains insectes sont endémiques des chirats du Pilat ?)
- en un travail relatif à la fréquentation des crêts, de Chaubouret au Collet de Doizieux. Ce travail viserait à recenser les habitudes de stationnement et de déplacements, ainsi que plus largement le comportement des visiteurs selon leur profil.
- en un état des lieux sur le foncier, à qui il appartient, quelle est l'occupation du sol (avec pour la forêt : état de la gestion et des peuplements pour transmission de préconisations de gestion afin de limiter au

strict nécessaire les atteintes paysagères de la coupe rase ; avec pour l'agriculture : état des pratiques pastorales, zones pâturées / non pâturées + potentiel supplémentaire en pâturage + zones potentielles de clôtures) et quelles sont les différentes réglementations afférentes à ce secteur.

Ce travail de terrain vise à améliorer la connaissance du site. Il ne nécessitera pas de mobilisation d'élus ni de prise de décisions de ces derniers.

Charles ZILLIOX précise que ces études permettront d'avoir une meilleure connaissance et d'être prêts à lancer la définition d'une stratégie territoriale de gestion des crêts avec les élus communaux issus des urnes de mars 2026.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la DREAL.

### **3.2 Animation du Réseau d'urbanisme rural du Pilat**

Charles ZILLIOX présente ce projet.

Depuis 2024, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat a initié la mise en place d'un réseau d'urbanisme rural du Pilat afin de mutualiser l'ingénierie du territoire au service des projets d'urbanisme des collectivités.

Pour fédérer les membres de ce réseau d'urbanisme que sont principalement les Intercommunalités, les SCOT, EPURES, l'État, le CAUE du Rhône, le Département de la Loire, l'ALEC 42, le CPIE des Monts du Pilat et Fibois 42, il est proposé d'organiser des temps de formation en commun ouverts également aux élus du territoire et/ou à leurs techniciens comme cela a pu se faire le 2 février 2024 sur le thème « santé et bâti » ou cela a pu s'organiser le 15 avril dernier sur le cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales.

Ainsi, plusieurs sujets de formation sont à l'étude pour 2025-2026 : franges urbaines, qualité architecturale, confort d'été.

Afin de permettre à ce qu'au moins une formation puisse se tenir en faisant également appel à des prestataires extérieurs pour l'apport de compétences nouvelles et/ou d'un autre regard sur le Pilat, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Région à hauteur de 50 % d'un montant total d'opération s'élevant à 8 200 € TTC. Cette dépense comprend des dépenses de personnel Parc contractuel (50 % du montant) et des frais de prestation extérieure (50 % du montant).

Sandrine GARDET ajoute que le Parc discute actuellement avec le Département de la Loire sur les services offerts en matière d'architecture. Il est proposé qu'ils puissent aussi intervenir dans le Pilat en faveur des collectivités et non des particuliers.

Sandrine GARDET précise l'importance que cette intervention puisse se faire dans le cadre du réseau d'urbanisme et que l'on travaille ensemble.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### **4 – DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC – SENTIER D'INTERPRÉTATION – COMMUNE DE PÉLUSSIN**

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce point.

La commune de Pélussin souhaite compléter son dispositif d'interprétation en centre bourg afin de favoriser l'appropriation locale du patrimoine naturel, culturel et industriel, de Renforcer l'attractivité touristique du territoire en s'appuyant sur des outils innovants.

Pour cela la Commune envisage de créer des panneaux d'interprétation du patrimoine (présentation de l'histoire des lieux, monuments, et figures locales), une table de lecture de paysage sous la halle, (Panorama sur la chaîne des Alpes, la vallée du Rhône et les points d'intérêt touristique majeurs du centre bourg), un livre géant de contes et légendes locales installé dans l'espace public.

Ce projet d'investissement s'élève à 8 592 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 6 014 € HT.
- Autofinancement de la Commune de Pélussin : 2 578 € HT.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement, et valide la sollicitation d'une subvention auprès de la Région dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

## **5 – MISE EN PLACE DE CONVENTIONS POUR L'ORGANISATION DES RENDEZ-VOUS DE MON PARC 2025**

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce point.

Afin d'organiser au mieux les « Rendez vous de mon Parc », il est proposé de signer une convention avec chacune des communes concernées soit : Saint-Pierre-de-Boeuf, Planfoy, Tupin-et-Semons et Sainte-Croix-en-Jarez.

Le Parc du Pilat s'engage à piloter l'organisation des « Rendez-vous de mon Parc » en lien avec la Commune, prendre en charge les frais éventuels de prestataire intervenant sur les différents rendez-vous, les frais artistiques liés à l'événement Champ libre du dimanche et la création graphique des supports de communication et leur impression, puis les transmettre à la commune, et être présent à chacun des rendez-vous pour accueillir le public.

La Commune s'engage à faciliter l'organisation et l'accueil des « Rendez-vous de mon Parc » en mettant le Parc en relation avec les acteurs locaux, associations, propriétaires..., en prenant les arrêtés de stationnement et de circulation nécessaires, en mettant à disposition des salles, du matériel, des agents techniques selon le besoin. La Commune (le maire et le délégué a minima) seront présents sur les événements, en particulier le dimanche où un accueil par les élus est souhaité à travers un mot d'accueil. Pour la bonne réussite de l'événement, la Commune s'engage à communiquer auprès de ses habitants via tous les supports dont elle a la maîtrise. Pour ce faire, la Commune pourra utiliser le kit de communication transmis par le Parc du Pilat.

À noter que la convention avec la commune de Saint-Pierre-de-Boeuf sera légèrement différente, puisqu'elle intégrera les « rendez-vous de mon Parc » et « les rencontres de l'observatoire de la biodiversité ». Pour ces dernières, une cinquantaine d'étudiants de la MFR de Mondy ont imaginé et crée des animations qui seront proposées à toutes les classes de l'école le vendredi et au grand public le dimanche. Pour accueillir ces étudiants, la Commune s'engage à verser la somme de 2 500€.

- Convention avec la nuit des forêts

Le 21 juin à Planfoy, un des rendez-vous proposé s'inscrit dans le cadre de l'événement national « La nuit des forêts ». Il s'agit de la sieste grimpée. Une convention entre le Parc et la nuit des forêts est aussi proposée à la signature. Cette convention mentionne que le Parc est responsable de l'organisation de ce rendez-vous et précise les modalités d'utilisation de l'appellation « Nuit des forêts ».

- Convention avec la Maison Familiale Rurale (MFR) de Mondy

Le Parc du Pilat et la MFR de Mondy conventionnent pour les rencontres de l'observatoire de la biodiversité intégrées au rendez-vous de mon Parc. La MFR et ses étudiants créent des dispositifs pédagogiques de valorisation de la faune et de la flore locale, et les animent le vendredi 13 juin avec l'ensemble des classes de l'école de Saint-Pierre-de-Boeuf et le dimanche 15 juin auprès du grand public. Le Parc du Pilat s'engage à accompagner les étudiants et organiser leur venue.

Martine BRUNON demande ce qu'est une sieste grimpée.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'hamac positionnés dans les arbres. Des explications plus précises à ce sujet figure dans le guide des Rendez-vous de mon Parc.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la mise en place de conventions avec les Communes suivantes : Saint-Pierre-de-Boeuf, Planfoy, Tupin-et-Semons et Sainte-Croix-en-Jarez, avec la Nuit des Forêts et avec la Maison Familiale Rurale de Mondy pour l'organisation des Rendez-vous de mon Parc 2025.
- Autorise Monsieur le Président à signer ces différentes conventions.

## **6 – CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT VISANT À PROPOSER DES SÉJOURS TOURISTIQUES ALTERNATIFS DANS LES PARCS NATURELS DU MASSIF CENTRAL POUR LES ADHÉRENTS DU CSE MICHELIN**

En l'absence de Martine MAZOYER, c'est Marie VIDAL-CELARIER qui présente ce point.

Depuis 2020, le Comité social et économique (CSE) Michelin fait le pari de faire évoluer son modèle d'aide de départ en vacances pour ses adhérents, en travaillant avec des partenaires locaux (offices de tourisme, réseaux de prestataires, etc.) pour construire des offres touristiques durables valorisant l'identité des territoires touristiques.

Suite à un premier partenariat avec l'association des villes thermales d'Auvergne (Therm'Auvergne) et la Maison du tourisme du Livradois-Forez, des séjours ont été créés sur les territoires aux profits des adhérents du CSE.

D'année en année ce partenariat s'est étendu à d'autres territoires. Le PNR du Pilat est devenu partenaire en 2022, grâce à la mise en relation de l'association Inter-Parcs naturels du Massif central (IPAMAC).

La démarche vise à développer une action touristique engagée dans le développement durable, via un tourisme de proximité, menée en coopération avec les acteurs locaux, par l'intégration des enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Concrètement, cette action va permettre que l'aide au départ en vacances, octroyée par le CSE Michelin à ses adhérents, profite, aux territoires que sont les Parcs naturels régionaux, par des retombées économiques.

La démarche correspond à une des 7 orientations stratégiques du Parc du Pilat pour « Promouvoir le Pilat comme une destination de séjour durable ». Sa mise en œuvre opérationnelle a été confiée à l'Office de tourisme du Pilat.

En 2024, l'OT du Pilat a proposé 16 offres de séjours qui ont donné lieu à 102 ventes soit 56 000 € de chiffre d'affaires.

À ce jour, cette action a pu être menée grâce à la conviction et l'engagement des différents partenaires, mais sans aucune contractualisation. Le principe de cette convention est de formaliser les engagements de chacun d'entre eux, dans l'objectif de pérenniser et d'amplifier la dynamique créée. Le projet a été créé à l'initiative du CSE Michelin qui en est l'animateur.

La convention précise que pour assurer le relais de la démarche du CSE Michelin auprès des Parcs du territoire, l'association IPAMAC a été choisie pour assurer cette mission. Le rôle d'IPAMAC consistera notamment à :

- Faire le relais entre le CSE Michelin et les Parcs du Massif central pour transmettre des informations ;
- Veiller à ce que le cahier des charges des séjours soit bien en phase avec les valeurs des Parcs (tourisme durable, mobilité douce, valorisation et préservation des ressources naturelles, etc.). Dans ce cadre, l'association IPAMAC pourra être consulté, chaque année, sur le cahier des charges,
- Participer à la réunion de bilan technique annuelle et inviter les représentants techniques des Parcs du Massif central engagés sur leur territoire, via des offices de tourisme, dans des « séjours CSE Michelin », à y participer,
- Inviter les Parcs du Massif central engagés sur leur territoire, via des offices de tourisme, dans des « séjours CSE Michelin » et leurs représentants élus à participer à la réunion (politique) de bilan annuel,
- Faciliter l'organisation, en lien avec les Parcs du réseau et leurs OT, d'éducteurs qui permettant au collectif technique engagé dans la démarche de mieux connaître les séjours et offres proposés dans le cadre du programme,
- Faire le lien avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France qui porte la démarche « Destination Parcs » et avec le Commissariat de Massif central qui est un des principaux partenaires de l'IPAMAC.

Le Parc du Pilat étant identifié comme partenaire, c'est à ce titre qu'il est amené à signer la présente convention.

Jean-Philippe PORCHEROT demande si d'autres comités d'entreprise comme le CNAS ou autres sont sollicités par l'Office de tourisme du Pilat.

Les renseignements seront sollicités pour apporter une réponse à cette question.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la convention précitée et autorise Monsieur le Président à la signer.

## **7 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'UTILISATION DE LA PLATEFORME OUTDOORVISION AU SEIN DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX**

En l'absence de Martine MAZOYER, Sandrine GARDET présente ce point.

Les Parcs naturels régionaux sont engagés depuis de nombreuses années en matière de développement maîtrisé des sports de nature, notamment dans le cadre d'actions mutualisées visant :

- l'observation, la connaissance et l'analyse des fréquentations des espaces naturels,
- la communication et la sensibilisation,
- la montée en compétences pour mieux appréhender et gérer les fréquentations d'un territoire.

Le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN), mission d'appui du ministère chargé des sports dans la mise en œuvre de la politique publique de développement maîtrisé des sports de nature, a développé avec l'aide de différents partenaires et de fournisseurs d'objets connectés, un service digital de collecte, d'analyse et de visualisation des données de géolocalisation des pratiquants via une plateforme en ligne nommée « Outdoorvision ».

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est membre fondateur du projet Outdoorvision.

Fin 2024, 35 Parcs naturels régionaux étaient utilisateurs des services proposés par la plateforme Outdoorvision®.

Cette plateforme est un véritable outil d'aide à la décision des territoires dans leurs politiques de :

- comptage et gestion des flux des pratiquants,
- aménagement des sites de pratiques de pleine nature,
- protection des espèces et des milieux fragiles,
- respect de la propriété privée,
- sécurisation des lieux de pratiques,
- observation et évaluation des usages sportifs et récréatifs des sites et itinéraires de pleine nature.

Au regard de l'intérêt porté par les Parcs naturels régionaux pour cet outil, le partenariat entre la Fédération des PNR de France et le PRNSN a été renouvelé au printemps 2025, pour 2 ans (2025-2026).

La convention proposée définit les conditions d'utilisation de la plateforme dans le Parc naturel régional du Pilat, ainsi que les modalités financières de cette coopération entre la FPNRF et le PRNSN à hauteur d'un montant forfaitaire de 1 600 € net pour la durée de l'opération. Le versement de 1 600 € sera effectué au titre de l'année 2025. Ce projet est financé par une subvention déjà obtenue par le Parc.

Parmi les engagements du Parc du Pilat, il est prévu d'indiquer à la FPNRF, les noms de deux personnes qui bénéficieront de l'accès à Outdoorvision. Il est proposé d'indiquer les deux agents : Pascal Arnaud et Camille Lhernould.

Il est proposé de délibérer en faveur de la signature de la « Convention de partenariat pour l'utilisation de la plateforme Outdoorvision® au sein des Parcs naturels régionaux ».

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la convention précitée et autorise Monsieur le Président à la signer.

## **8 – FACTURATION DE LA CERTIFICATION LABEL HAIE 2024 PAR L'ORGANISME COLLECTIF DE GESTION DE LA HAIE PILAT**

Valérie PEYSSELON présente ce point.

En avril 2022, le Bureau du Parc avait délibéré favorablement pour que le Parc du Pilat anime l'Organisation Collective de Gestion (OCG) Haie du Pilat avec deux rôles principaux :

- gérer la certification « label haie » des agriculteurs
- structurer et mettre en œuvre un plan d'actions « haies » autour de 4 enjeux :
  - Transformer la perception du bocage
  - Densifier le bocage
  - Pérenniser le bocage existant
  - Valoriser le bocage

La certification collective pour le compte des agriculteurs nécessite un audit annuel de l'OCG réalisée par l'organisme Certis. Elle a ainsi généré plusieurs frais fixes en 2024 :

- 1 450€ à l'AFAC-Agroforesterie : redevance pour utiliser le Label Haie

- 2 998,50€ à Certis : pour les audits de suivis de certification de l'OCG.

En complément, le Parc du Pilat met à disposition deux agents de l'équipe pour réaliser les audits de suivi des agriculteurs (10 jours par an) et les Plans de Gestion Durable des Haies (80 jours répartis sur 4 ans) demandés par la certification Label Haie.

Conformément à la décision du 20 avril 2023 prise par le Bureau du Parc, une partie des coûts est refacturée aux agriculteurs concernés. Pour l'année 2024, il est proposé d'appliquer le même coût de facturation qu'en 2023 soit 194€ pour les 19 fermes concernées. Cette proposition nécessite que le Parc prenne le reste à charge de 762,50€ au titre de l'année 2024.

Plusieurs élus demandent le nombre de kilomètres de haies arrachés par an.

En France, le solde entre haies plantées et haies arrachées est en défaveur de 20 000 km de haies ?

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la facturation de 194 € à chaque ferme, au titre du Label Haie, dans les conditions précitées.

## **9 – RÉOUVERTURE DE LA RIVE DROITE DU RHÔNE AUX TRAINS DE VOYAGEURS**

Charles ZILLIOX présente ce point.

L'association des usagers des TER de la Vallée du Rhône (AuterVR) et le Collectif des usagers des transports publics du Sud-Ardèche (CUTPSA) avec le soutien de la FNAUT (Fédération des usagers des transports) nationale et régionale prévoit une journée de mobilisation en faveur de la réouverture de la rive droite du Rhône aux trains de voyageurs (Rhône, Loire, Ardèche) le 16 novembre 2025.

Ces associations invitent les élus à soutenir moralement, matériellement et financièrement cette initiative appelée le « Train en fête ». Il s'agit de faire circuler exceptionnellement un train de voyageurs festif entre Lyon-Perrache et Bourg-Saint-Andéol, en desservant plusieurs gares comme Givors, Saint-Romain-en-Gal, Condrieu et Saint-Pierre-de-Bœuf. À chaque arrêt, des animations seraient proposées autour de l'histoire de la gare et de la ligne ferroviaire. Des actions d'animation seraient également prévues en amont de l'événement.

La voie ferrée en rive droite du Rhône a été fermée aux trains de voyageurs en 1973, date à partir de laquelle seuls des convois de marchandises circulent sur cette voie.

Le coût de l'organisation du « train en fête » est estimé à 25 000 €.

En réponse à l'interpellation de ces associations, il est proposé de leur adresser un courrier de soutien à la démarche en mettant en avant, comme le Syndicat mixte du Parc l'avait fait pour le projet de Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, la nécessité de penser également à :

- des aménagements anti-bruit et anti-vibration sur les portions de lignes ferroviaires traversant les agglomérations de Saint-Romain-en-Gal, Vérin, Condrieu, l'Île du Beurre, Ampuis et Chavanay. Il serait également souhaitable d'y joindre des propositions d'intégration paysagère de ces dispositifs dans le tissu urbain existant.
- des solutions destinées à assurer la sécurité le long de la RD 1086 (Loire) et RD 386 (Rhône), notamment à la hauteur des passages à niveau.

Il est également proposé, sous réserve de l'accord de l'association des Amis du Parc, de solliciter la participation de ces deux associations au ciné-débat sur la mobilité qu'organiserait le 18 septembre prochain l'association des Amis du Parc en lien avec le chargé de mission mobilité mutualisé entre le Parc et les Communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien.

Il n'est pas proposé d'apporter un soutien financier à cet événement, dans la mesure où aucun des dispositifs financiers connus du Syndicat mixte du Parc ne sont susceptibles d'être mobilisés pour un tel projet.

Bernard CHAMPANHET indique qu'un collectif d'élus de tous bords en Ardèche soutient cette démarche.

Patrick VEYRE fait remarquer qu'il faudra voir comment cette intervention peut s'intégrer dans le ciné-débat du 18 septembre, qui porte plutôt sur la mobilité rurale.

Serge RAULT approuve le soutien du Parc.

Valérie PEYSSELON souligne qu'il faudra adapter le dispositif anti-bruit en fonction des Communes.

Serge RAULT ajoute que le dossier est déjà compliqué, peut-être qu'à ce stade, il ne faut pas rajouter des difficultés.

Charles ZILLIOX propose de supprimer les recommandations.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce soutien, avec la suppression des recommandations.

## **10 – INFORMATIONS DIVERSES**

### **10.1 Bilan du programme LEADER Pilat 2014-2020**

Charles ZILLIOX présente ce point.

L'année 2025 marquera la clôture du programme européen Leader 2014/2020 porté par le GAL Pilat sur le territoire du Parc du Pilat. Ce sont 90 projets qui ont été soutenus pour un total de subventions FEADER de 2 845 500 € qui ont permis d'investir plus de 8 millions d'euros sur le territoire. Le Parc du Pilat lors de sa candidature en 2015 avait d'abord obtenu une enveloppe FEADER de 2 116 500 € qui a pu être abondée à 2 reprises pour atteindre une enveloppe de 3 026 595 € en 2023.

Le démarrage ainsi que les premières années de mise en œuvre de ce programme auront été très laborieux et l'équipe du GAL avec le soutien de l'équipe Leader de l'autorité de gestion soit la Région Auvergne-Rhône-Alpes, aura permis d'atteindre des résultats plus que satisfaisants.

Serge RAULT souligne l'importance de l'ingénierie du Parc et l'accompagnement sur le programme LEADER.

### **10.2 Premiers dossiers sélectionnés et programmés pour le territoire du Pilat – Programme LEADER 2023-2027**

Charles ZILLIOX présente ce point.

Lors du comité de programmation n°7, qui a eu lieu le mercredi 16 avril 2025 à Montbrison, trois dossiers LEADER ont été programmés sur le secteur Pilat :

- PNR du Pilat - Valoriser ensemble la Fête de la pomme - montant de la subvention LEADER : 80 000 euros

La Fête de la Pomme a été créée en 1979 à l'initiative de Daniel RIVORY (ancien Président de la coopérative de Monts du Pilat et désormais président de la Confrérie de la pomme du Pilat, structure de valorisation du bassin fruitier et soutien également de la fête) et du Parc naturel régional du Pilat. En 2019, une étude réalisée par les étudiants de l'ISARA a permis de proposer des pistes d'amélioration pour contribuer à redynamiser la Fête de la Pomme. Pour mener ce projet, le Parc du Pilat a mis en place un plan d'actions sur trois ans, avec des actions de coordination partenariale, de mise en place d'une stratégie et un plan de communication avec des outils partagés, d'actions de valorisation des produits locaux afin de dynamiser l'économie locale et faire découvrir aux consommateurs la richesse des savoir-faire agricoles et artisanaux, la mise en place de modules de sensibilisation du grand public et des scolaires, la création de séjours touristiques autour de la Fête, et la réalisation d'un questionnaire de satisfaction annuel.

- Nouveaux Ateliers du Dorlay - Déploiement du pôle textile - montant de la subvention LEADER : 69 409,26 euros

La vallée du Dorlay, dans le Pilat, est un territoire riche d'une histoire industrielle textile, de bâtis inoccupés, d'habitants motivés pour (re)créer une dynamique autour de ces éléments. En 2023, L'association des Nouveaux Ateliers a ainsi créé un tiers-lieu " la turbine créative" dédié au savoir-faire textile et à la création d'accessoires de mode avec des ateliers proposés aux artisans. L'association souhaite désormais amplifier au niveau local et national les liens avec les artisans, les écoles, le grand public mais également les entreprises industrielles afin qu'elles transmettent leurs savoir et valorisent leur métier via la formation. Un nouveau pôle couleur sera créé afin d'explorer le process de création de teinture végétale dans une démarche d'éco-conception et de co-construction. Des actions de sensibilisation au réemploi à destination du grand public seront aussi déployées auprès du grand public.

- Office du Tourisme du Pilat - Développer un territoire de communication touristique partagé ! - montant de la subvention LEADER : 46 172,97 euros

L'Office de Tourisme du Pilat souhaite passer d'une communication de territoire à un territoire de communication partagé, à partager. L'objectif de cette démarche est ainsi d'améliorer la notoriété de la destination Pilat pour augmenter le volume des séjours et leur durée et mettant en place des outils de communication homogènes et de développer une nouvelle façon de travailler en impliquant différentes typologies d'acteurs. Le soutien financier des subventions LEADER permettra le financement de frais de rémunération des chargés de communication et la réalisation des outils de communication (shooting photos, vidéos promotionnelles, etc...).

Sandrine GARDET et Marie VIDAL-CELARIER expliquent que deux appels à projet vont bientôt être lancés : un sur les hébergements touristiques et un sur la rénovation des centres-bourgs.

Il y a 2 tendances dans ce programme LEADER : une qui privilégie de dépenser rapidement l'enveloppe pour solliciter une enveloppe complémentaire, une autre qui propose mettre des montants plafonds plutôt bas, pour qu'un nombre de projets plus important soit accompagné.

### 10.3 Actualités touristiques

- **Achat d'un compte membre APIDAE propre au Parc du Pilat**

Marie VIDAL-CELARIER présente ce point.

APIDAE est la plateforme qui permet de diffuser de l'information touristique sur tous les sites internet (Offices de tourisme, Agences départementales et régionales du tourisme). Jusqu'à présent, l'équipe du Parc faisait ponctuellement des demandes, auprès de l'Office du tourisme du Pilat qui se chargeait de mettre quelques événements ou randonnées en ligne.

Avec la création de nouveaux sites web de la région : Partir-ici, la Région du Vélo, le Grand Tour, Saint-Jacques de Compostelle, et de sites web et campagnes de communication de Loire Tourisme ou Rhône Tourisme, les informations sur les sentiers de randonnées ou les événements du Parc du Pilat sont reprises par d'autres opérateurs que le Parc du Pilat, sans que le Parc du Pilat soit identifié comme étant à l'origine de l'action.

À cela s'ajoutent des demandes des offices de tourisme partenaires, comme ceux de Saint-Étienne Tourisme et Vienne Condrieu Tourisme (et demain Annonay Tourisme) qui veulent promouvoir les sentiers de randonnées du Pilat, via APIDAE sur leurs sites web (pour les parties du territoire qui les concernent) et qui ne peuvent pas le faire actuellement.

Nous avons ainsi identifié un réel besoin de gagner en autonomie, et en compétence, sur la création et la gestion des fiches APIDAE. Cela va permettre de :

- rester "propriétaire" de l'information, savoir sur quels sites ces informations sont reprises, notamment les randonnées.
- gagner en visibilité, tout en améliorant le suivi de la promotion des sentiers de randonnées gérés par le Parc du Pilat

- proposer plus facilement nos événements grand public, comme les "Rendez-vous de mon Parc", dans les agendas

- valoriser des produits locaux, des équipements comme les sites VTT labellisés FFC, ou encore la Maison du Parc (partie expositions, scénographie, jardin)

Nous demanderons à ce qu'un temps de formation soit proposé à l'équipe du Parc du Pilat.

L'ouverture d'un compte APIDAE suppose de prendre un abonnement annuel d'un montant de 1540 € HT/an. La première année pourra être prise en charge via une subvention déjà obtenue par le Parc du Pilat.

- **Retour des Assises du Tourisme**

Sandrine GARDET présente ce point.

Les Assises du Tourisme se sont déroulées le 7 avril 2025.

102 personnes sont venues pour participer à cette 4ème édition des Assises du Tourisme du Pilat. Les acteurs du territoire se sont mobilisés en nombre : +44 % de participants par rapport à 2024.

La matinée a permis des échanges privilégiés entre acteurs publics ou privés, avec une représentation équitable des différents profils professionnels :

26 % Institutionnels, 11 % Offices de tourisme, 48 % Socio-pros/associations, 15 % Élus locaux.

L'événement a attiré des participants, venus de l'ensemble du territoire du Parc du Pilat et des alentours :

CCPR 35 %, CCMP 32 %, SEM 22 %, VCA 4 %, Lyon 4 %, Ardèche 2 %, Autres 1%.

Cela montre l'intérêt des structures partenaires du Parc du Pilat et de l'OT du Pilat. C'est un engagement de chaque participant qui démontre l'importance des enjeux liés au tourisme dans le Pilat.

Pendant l'événement, de nombreuses idées et besoins ont été exprimés. L'ensemble de ces propositions a été notifié dans les actes des Assises du tourisme, une synthèse de la journée disponible sur le site internet du Parc du Pilat.

Il est proposé de travailler avec la commission tourisme sur ces idées, pour identifier une ou plusieurs pistes à prioriser pour l'année 2026.

## **10.4 Actualités sur l'énergie**

Luc THOMAS revient sur la finalisation du schéma directeur énergétique renouvelable du Pilat

Le Parc naturel régional du Pilat s'est doté d'un schéma directeur énergétique renouvelable (SDE) dans le prolongement du Plan de paysage des transitions et de l'engagement du Parc de longue date en matière énergétique. Il donne une vision prospective pour la future Charte Destination 2041 en cours de validation tout en contribuant à répondre aux évolutions réglementaires induites par la Loi d'Accélération des énergies renouvelables (EnR) de 2023. Il a bénéficié pour ce faire du soutien de l'ADEME et de la Région AURA. Cette stratégie énergétique du Pilat s'est construite grâce à la participation des partenaires politiques, techniques et associatifs.

À l'échelle du périmètre de révision de la Charte, le SDE a ainsi identifié la typologie des consommations d'énergie du territoire : essentiellement le secteur résidentiel 37% et la mobilité routière 28%, leurs nécessaires perspectives de réduction dans une stratégie de sobriété (isolation des logements résidentiels et alternatives au transport individuel thermique avec par exemple l'autopartage et les véhicules légers intermédiaires). En parallèle, le SDE a mis en exergue le besoin stratégique de développer les énergies renouvelables qui ne représentent que 11% (20% en France et 35% au niveau régional) tandis que les énergies fossiles (gaz et

pétrole) représentent encore 58% alors que leur stock s'épuise (stock qui a mis des millions d'années à se constituer) et qu'elles ne sont pas produites localement. En effet, les besoins de chauffage du secteur résidentiel et tertiaire, actuellement pourvus à 47% par du gaz ou du fioul, peuvent être remplis par des énergies renouvelables (géothermie, bois-énergie et solaire thermique) dans une stratégie de substitution (éligibles aux aides du Fonds chaleur territorial SEM-Pilat).

Enfin, les EnR du Pilat sont actuellement composées essentiellement de bois-énergie (95% et seulement 5% d'électricité renouvelable), l'enjeu est donc triple : les développer et les diversifier en produisant plus d'électricité renouvelable (photovoltaïque et éolienne avec les Ailes de Taillard), identifier des systèmes de stockage de l'énergie car les EnR sont intermittentes et accompagner les consommateurs vers une flexibilité des usages en lien avec la production afin d'améliorer la robustesse et l'autonomie du territoire.

Les membres du comité de pilotage Adaptation ont validé la réalisation de 5 notes d'opportunité par le bureau d'études :

- concernant la sobriété :

- un état des lieux des rénovations thermiques des dernières années afin de les mettre en perspectives avec les objectifs affichés à horizon 2041 (1 300 rénovations de logement niveau BBC par an).

- une cartographie des acteurs locaux et des perspectives de développement de l'autorénovation accompagnée dans le Pilat (modalité de rénovation complémentaire de celle réalisée par les artisans)

- concernant le développement des EnR :

- une note d'opportunité sur une ombrière sur le parking de la base de loisirs St Pierre de Bœuf en prenant en compte les enjeux paysagers

- une note opportunité sur la solarisation photovoltaïque en toiture du gymnase de Maclas en prenant en compte la réhabilitation thermique du site en cours

- une note d'opportunité sur un projet de méthanisation agricole sur les Hauts plateaux du Pilat en prenant en compte les enjeux paysagers et les potentiels locaux sans concurrencer la production alimentaire ni le 1er méthaniseur du territoire mis en service en 2024 : Pilatmetha

Sur le Haut-Pilat, Noël GIRAUD indique qu'il faut mener une discussion avec Saint-Genest-Malifaux.

Ce sont les agriculteurs qui doivent être demandeurs.

Martine BRUNON fait remarquer que ce schéma encourage le développement des énergies renouvelables alors même que le Bureau a émis un avis défavorable sur les zones de photovoltaïque au sol lors de sa dernière réunion.

Sandrine GARDET rappelle que la Charte actuelle du Parc recommande d'éviter le photovoltaïque au sol hors des délaissés et friches incultes. Le photovoltaïque en toiture est à privilégier.

- **Retour sur les réunions avec le SIEL et l'ALEC 42**

Charles ZILLIOX et Marie MOTTOT ont tenu deux réunions de travail, l'une avec des représentants du SIEL dans le cadre de la convention de partenariat signé récemment et l'autre avec le président et le nouveau directeur de l'ALEC 42.

Ces deux réunions ont permis de répréciser l'articulation des missions des uns et des autres et de s'engager dans la poursuite ou le lancement d'actions partenariales.

### 10.5 Retour sur la journée organisée par le Parc le 26 mars dernier : adapter l'agriculture du Pilat au changement climatique

Valérie PEYSSELON a participé à cette journée et tient à remercier tous les agents du Parc qui y ont contribué car tout le monde était satisfait.

Le matin, Serge ZAKA a fait une conférence avec un focus sur notre territoire et fait des propositions sur ce qui pouvait être mis en place. Il a mis des pistes en avant pour amorcer le travail.

L'après-midi, des ateliers ont été organisés.

Un sondage a été fait par Caroline pour évaluer la satisfaction des participants. Les réponses qui nous sont déjà parvenues sont très positive. Cette journée a rencontré un grand succès avec près de 100 participants.

\*\*\*\*\*

Charles ZILLIOX remercie l'ensemble des participants.

Le prochain Bureau se tiendra le 11 juin prochain à 18h00. Il sera précédé d'une commission des finances qui débutera à 17h00.